

# Procès-verbal

**Assemblée spéciale 2022 du Conseil de quartier des Châtelains**

**Mardi 14 juin 2022 à 19 h 15**

**Rencontre en visioconférence**

## **Étaient présents**

Mme Isabelle Chabot, présidente

Mme Laurie Plamondon, vice-présidente

M. Jean-Claude Falardeau, trésorier

Mme Marie-Lou Carbonneau, secrétaire

M. Pierre Turgeon, administrateur

## **Était également présent**

M. Jean-Sébastien Mathon, conseiller en consultations publiques

## **IL Y A QUORUM**

Seules les personnes ci-dessus mentionnées assistent à l'assemblée.

## **Ordre du jour adopté**

<b>22-06-01</b>	Ouverture de l'assemblée	19 h 15
<b>22-06-02</b>	Lecture et adoption de l'ordre du jour	19 h 16

<b>22-06-03</b>	Projet de sécurité routière : remboursement des dépenses	19 h 17
<b>22-06-04</b>	Fête de quartier	19 h 20
	- Remboursement des dépenses	
	- Bilan de la fête de quartier	
	- Sonder l'intérêt pour une seconde édition en 2023 ou 2024	
<b>22-06-05</b>	Point d'information et d'échanges : Présentation de la Ville sur les corridors scolaires et les limites de vitesse dans le quartier des Châtel	20 h
<b>22-06-06</b>	Levée de l'assemblée	21 h

#### **22-06-01 Ouverture de l'assemblée**

La présidente salue tout le monde et remercie les administrateurs d'être présents. Il y a eu beaucoup de rencontres ce printemps, elle est consciente que c'est exigeant mais que tous auront une pause bien méritée en juillet. Mme Chabot ouvre l'assemblée. Il n'y a aucun citoyen dans la salle d'attente, qui a quand même été ouverte par M. Mathon.

#### **22-06-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Mme Isabelle Chabot lit l'ordre du jour, qui est présenté par M. Jean-Sébastien Mathon.

Par une proposition de M. Pierre Turgeon, appuyée par Mme Marie-Lou Carbonneau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

#### **22-06-03 Projet de sécurité routière : remboursement des dépenses**

En raison de problèmes techniques, M. Jean-Claude Falardeau semblait déconnecté mais confirme qu'il est de retour au début de ce point. Mme Chabot l'informe que l'ordre du jour a été adopté, ce que M. Falardeau confirme avoir entendu.

Mme Chabot indique qu'une dépense a été faite pour le projet de sécurité routière et demande à M. Mathon d'afficher le document préalablement envoyé, qui inclut une « pré-rédaction » de résolution pour couvrir cette dépense. Cette dépense est de 144.34\$, ce à quoi M. Falardeau corrige à 143.75\$. Mme Chabot confirme l'erreur et que le montant exact est 143.75\$. Ce montant a servi à une publicité Facebook. Mme Chabot a démarré deux publicités Facebook, soit une pour la fête de quartier et une

pour annoncer qu'une distribution d'affiches « Ralentissez » aurait lieu à la fête de quartier. C'est cette deuxième publicité qui fait l'objet du remboursement de 143.75\$.

M. Mathon mentionne que cette résolution ne semble pas rédigée, alors que Mme Chabot indique qu'elle devrait se trouver en deuxième page. Mme Chabot décide de la lire.

### **CA-2022-46**

Le Conseil de quartier des Châtelers passe maintenant à l'adoption d'une résolution en lien avec le projet de sécurité routière 2022-2023:

Considérant que le conseil de quartier organise un projet de sécurité routière 2022-2023;

Considérant que le conseil de quartier s'est vu accordé une subvention d'une somme de 3000\$ dans le cadre du pouvoir d'initiative des conseils de quartier;

Considérant que le conseil de quartier avait une somme de 669,42\$ provenant de l'édition 2021-2022;

Considérant que les dépenses dans le cadre de ce projet devront faire l'objet de résolutions, par exemple pour émettre des chèques;

Le conseil de quartier adopte la résolution suivante pour payer le service relié à la tenue du projet de sécurité routière 2022-2023.

Résolution **CA-2022-47** Paiement pour la publicité sur la sécurité routière

Sur une proposition de Mme Laurie Plamondon, appuyée par M. Jean-Claude Falardeau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 143,75\$ (taxes incluses) pour à Isabelle Chabot pour avoir payé la publicité sur Facebook.

M. Falardeau précise que la balance au niveau de la sécurité routière s'élève, en date du 14 juin, à 525,47\$. Là-dessus, précise Mme. Chabot, le conseil de quartier a acheté des affiches, de la publicité, et il reste la suite des choses. Concernant la sécurité routière, la distribution d'affiches continue à ceux qui écrivent par messagerie privée. Pour l'information de tous, il y avait 300 affiches, 85 ont été distribuées à la fête de quartier, Jean-Claude Falardeau en a 3, Isabelle Chabot en avait 62 (en a distribué une trentaine) et en a maintenant environ 32 et Jean-Claude Falardeau en a 150 de plus. Donc lors des opérations ou des demandes, si des gens veulent des pancartes permanentes, il en reste. Mme Chabot mentionne qu'elle s'attend à écouler des pancartes pendant les prochaines opérations. M. Falardeau dit que si des administrateurs veulent des pancartes, simplement l'informer de la date et l'heure du passage, que les pancartes sont dans son auto stationnée devant et qu'il pourra en donner au besoin.

Avant de passer au point 4, Mme Chabot demande à Mme Plamondon s'il serait possible de cibler deux ou trois artères à mettre au calendrier pour voir les moments disponibles pour une opération de sensibilisation à la sécurité routière. Mme Plamondon propose de faire un Doodle pour que tout le monde indique ses disponibilités. Mme Chabot s'offre de le remplir pour M. Falardeau.

Mme Chabot demande si Mme Plamondon a eu des nouvelles des écoles. Mme Plamondon précise que la secrétaire lui a confirmé le transfert de son message et indique qu'elle pourrait faire un rappel. Mme Chabot comprend qu'il est probable qu'ils soient débordés vu la fin d'année scolaire et que le rappel pourrait être fait après pour ne pas les harceler.

## **22-06-04 Fête de quartier Remboursement de dépenses**

Mme Chabot demande à M. Mathon de présenter les résolutions et informe qu'il y en aura une de plus pour M. Falardeau, qui le mentionne également.

Le Conseil de quartier des Châtelers passe maintenant à l'adoption de plusieurs résolutions en lien avec la fête de quartier du 4 juin 2022 :

Considérant que le conseil de quartier a organisé une fête de quartier le 4 juin;

Considérant que le conseil de quartier s'est vu accordé une subvention d'une somme de 4500\$ dans le cadre du pouvoir d'initiative des conseils de quartier;

Considérant que le conseil de quartier a reçu un financement de 500\$ de la part des Caisses Desjardins Les Rivières, des députés provinciaux Sylvain Lévesque et Éric Caire;

Considérant que les dépenses dans le cadre de ce projet devront faire l'objet de résolutions, par exemple pour émettre des chèques;

Le conseil de quartier adopte les résolutions suivantes pour payer les différents services reliés à la tenue de la fête de quartier.

### **RÉSOLUTIONS**

Résolution **CA-2022-48** Paiement pour la fête de quartier

Sur une proposition de Mme Laurie Plamondon, appuyée par Mme Marie-Lou Carbonneau, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 61,80 \$ (taxes incluses) à Isabelle Chabot pour les frais engendrés en lien avec les breuvages chauds servis en matinée.

#### Résolution **CA-2022-49** Paiement pour la fête de quartier

Sur une proposition de Mme Isabelle Chabot, appuyée par M. Jean-Claude Falardeau il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 32,95 \$ (taxes incluses) à Marie-Lou Carbonneau pour le matériel ayant servi à l'affichage et du déplacement.

#### Résolution **CA-2022-50** Paiement pour la fête de quartier

Sur une proposition de Mme Laurie Plamondon, appuyée par M. Pierre Turgeon, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 396,75\$ (taxes incluses) à Isabelle Chabot pour avoir payé la publicité sur Facebook.

#### Résolution **CA-2022-51** Paiement pour la fête de quartier

Sur une proposition de Mme Laurie Plamondon, appuyée par Mme Isabelle Chabot, il est résolu à l'unanimité par le conseil de quartier de payer 12,60 \$ (taxes incluses) à Jean-Claude Falardeau pour des frais de déplacement.

### **Bilan de la fête de quartier**

Mme Chabot indique à M. Falardeau que l'équipe avait un drive pour l'organisation de la fête et que tous ont ajouté les pour et les contre, comment le tout pourrait être amélioré, et demande à M. Falardeau s'il a des points à ajouter. M. Falardeau indique que s'il est présent l'an prochain – ou si une autre personne le remplace – pour éviter l'émission de plusieurs chèques, les dépenses devraient être faites par carte de crédit et remboursées avec un seul chèque. C'est une recommandation. Mme Chabot demande plus de précision. M. Falardeau fait référence aux acomptes, entre autres, payés par Mme Chabot à plusieurs endroits. Mme Chabot précise qu'il n'y avait pas de signataires à ce moment, donc qu'il n'y avait pas de meilleure option. M. Mathon ajoute que puisque les résolutions sont faites et que les factures sont disponibles, il n'y aurait pas place à des reproches. Mme Chabot précise que les acomptes devaient de toute façon être faits par carte de crédit.

Mme Chabot a lu les commentaires faits par les autres administrateurs et mentionne que le bilan général est positif en raison de l'achalandage et de la météo. Les points à améliorer sont intéressants. Il y a aussi les bons coups, notamment le plan qui a facilité le montage rendu sur place et le démontage également. Mme Chabot demande s'il y a d'autres points à souligner, même si le document écrit sera conservé. M Turgeon mentionne qu'il a suivi récemment la formation d'administrateur de conseil de quartier. Il demande si pour les projets d'initiative, il serait autorisé d'en faire une fête récurrente annuellement. Mme Chabot répond que le budget d'initiative ne finance que les premières éditions. M. Mathon ajoute que l'activité pourrait ne pas être complètement la même et que les règlements des conseils de quartier sont en processus de révision. Certains administrateurs ont participé, donc à suivre.

## **Sonder l'intérêt pour une seconde édition en 2023 ou 2024**

Mme Chabot dit que cela l'a fait réfléchir à l'importance du 4500\$ pour le financement si l'activité se répétait. Certains ont parlé plutôt de ménage de printemps, de tables de bazar sur le terrain de l'école, des jeunes entrepreneurs. Il y a matière à réflexion si, advenant que l'activité reprenne, la formule resterait la même pour profiter du 4500\$. Le maximum possible est de 5000\$ ou 5500\$. Mme Plamondon propose « Le bazar Des Châtelers » pour du stock à vendre ou à donner. Mme Chabot mentionne le « bazar des ruelles » à Limoilou, auquel elle assistait quand elle y habitait, et mentionne que c'était intéressant. D'autant plus que dans un esprit plus vert, l'idée de vendre les objets inutilisés plutôt que les jeter ou les envoyer à l'écocentre, c'est un aspect intéressant qui cadre bien avec les thématiques que le conseil de quartier exploite. Mme Carbonneau mentionne aussi avoir vu des tables de troc, où les gens s'échangent des choses sans que ce soit monétaire. M. Falardeau rappelle le succès des Mr. Freeze et Mme Plamondon ajoute qu'un congélateur serait nécessaire.

Mme Plamondon souligne que des personnes supplémentaires aideraient. Mme Chabot est d'accord, même sur le comité organisateur, car tout le monde était essoufflé, que c'était quand même lourd, ajouté aux activités régulières du conseil de quartier. C'est la raison pour la suggestion de 2024 au lieu de 2023, à savoir si le conseil de quartier a l'énergie suffisante pour ramener ça à chaque année. Elle rappelle que le ménage de printemps a déjà été repoussé à 2023 en raison de la charge de travail de la fête de quartier. Mme Plamondon croit qu'avec trois personnes de plus sur le comité organisateur, ça serait plus facile, surtout que la base est faite et qu'il est possible de repartir de ce qui a déjà été fait. Mme Carbonneau fait mention que dans le cadre de la fête de quartier, elle a pris l'initiative d'écrire au responsable des bénévoles de Roger-Comtois pour souligner le bon travail des deux bénévoles. Ce dernier lui a mentionné que les élèves plus âgés ont, dans le cadre du PEI, à participer à l'organisation d'un événement. Il serait donc possible de fournir des adolescents plus vieux (15-16 ans), puisque c'est obligatoire dans leur cursus d'organiser un événement communautaire. M. Turgeon demande à Mme Carbonneau si les bénévoles qui ont participé à l'édition de 2022 seront remerciés d'une quelconque façon. Il mentionne également que dans sa formation, il a appris qu'un comité de citoyens peut être créé pour prendre en charge de type d'événement, ce qui libère le conseil de quartier. Mme Carbonneau répond que non, il n'y a pas de reconnaissance particulière prévue, mais que lorsqu'elle est allée leur donner, à la fin de la journée, les sandwiches à la crème glacée, ils étaient très contents et elle leur a parlé personnellement. De plus, certains parents de bénévoles sont venus à la fête, les bénévoles sont venus les présenter à Mme Carbonneau, qui précise avoir parlé à deux parents. Elle leur a souligné le bon travail de leur enfant. Elle rappelle également avoir écrit au responsable du programme de bénévolat du PEI pour mentionner que certains avaient été très travailleurs. Le seul bénévole qui n'a pas été remercié, c'est Mathieu, un jeune du quartier qui s'est improvisé bénévole cette journée-là. Mme Chabot trouve bonne l'idée du comité citoyen et dit qu'il est possible que, dans la boîte à suggestions turquoise, il y ait des volontaires. Elle ajoute que lorsque les

photos de la fête ont été publiées, elle a souvenir d'une personne qui a écrit pouvoir aider.

Il faut garder le tout en tête et en reparler en septembre. Il était évident que les gens ont apprécié. Mme Chabot a eu deux ou trois personnes qui lui ont dit directement qu'il y avait peu d'activités dans Des Châtel et qu'ils étaient vraiment contents d'avoir la chance de participer à une telle activité. M. Turgeon propose de faire un appel à tous pour voir si des gens seraient intéressés à s'impliquer spécifiquement pour l'organisation de la fête de quartier, vu que c'est plus limité que le conseil de quartier. Il demande aussi si une photo des jeunes bénévoles a été prise pour faire une publication Facebook. Mme Carbonneau répond que c'était prévu, mais que ça a été oublié et qu'elle ne l'a pas fait. Comme Mme Plamondon l'a mentionné à la fin de la fête de quartier, l'organisation complète a duré trois mois et la journée a passé en douze minutes.

Mme Chabot renvoie la conversation en septembre pour voir ce qui peut être fait et selon ce qui en sortira, un appel à tous pourra être fait pour recruter des gens dans le comité organisateur.

Les sujets ayant été tous couverts, mais les gens de la Ville n'étant pas encore arrivés, M. Mathon propose d'afficher un message pour indiquer la reprise de la séance à 20 h. Tous sont d'accord de revenir pour prendre une pause et revenir à 20 h pour la présentation. Mme Chabot souligne qu'il est possible que M. Falardeau doive quitter, mais que les résolutions ont toutes été adoptées alors qu'il y avait quorum. Elle demande à M. Mathon si la levée de l'assemblée peut être faite même s'il n'y a pas quorum. M. Mathon qu'il n'est pas problématique s'il n'y a pas quorum pendant la présentation de la Ville, puisqu'ils sont là pour avoir l'opinion des administrateurs et non pour prendre des décisions. Mme Chabot démarre la pause et donne rendez-vous de retour à 20h.

## **22-06-05 Point d'information et d'échanges : Présentation de la Ville sur les corridors scolaires et les limites de vitesse dans le quartier des Châtel**

Présentation de la Ville de Québec.

## **22-06-06 Levée de l'assemblée**

L'assemblée étant terminée, Mme Chabot remercie M. Mathon. Elle ajoute qu'il n'y a plus de rencontre prévue pour l'été, donc que les nouvelles seront par courriel.